

Cher membre,

Je vous remercie pour votre lettre dans laquelle vous soulevez des interrogations à propos de notre régime de soins dentaires et du nouveau régime canadien de soins dentaires.

Le Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP) est un régime de soins dentaires à participation volontaire établi par le gouvernement fédéral en 2001, soit depuis 23 ans. Le RSDP offre une protection en matière de soins dentaires aux pensionnés du gouvernement fédéral et aux membres de leur famille admissibles, y compris pour les survivants.

La couverture des régimes de services dentaires des employés a connu des améliorations. En effet, en 2018, après un long processus de négociations et d'arbitrage, des employés du gouvernement canadien ont obtenu diverses bonifications de leur régime de services dentaires, dont l'augmentation du maximum annuel pour les services courants et majeurs et la couverture des implants dentaires.

En lien avec vos différentes questions sur l'étendue de la couverture du régime de soins dentaires pour les pensionnés, je dois vous indiquer que les résultats de l'arbitrage qui a été fait en 2018 pour les employés ne s'appliquaient pas au RSDP, même si la couverture du RSDP n'a pas été améliorée depuis sa création il y a plus de 20 ans. Le RSDP n'est pas un régime négocié comme celui du régime des soins de santé dans la fonction publique. Votre Association nationale continue de faire des représentations auprès du Conseil du Trésor, car elle croit qu'une bonne santé bucco-dentaire fait partie intégrante du maintien d'un mode de vie saine. Sous ce rapport, Retraités fédéraux comprend que le RSDP doit être amélioré et elle continue de veiller à ce qu'il continue à répondre aux besoins des retraités fédéraux.

En décembre 2023, le gouvernement fédéral a annoncé le Régime canadien de soins dentaires (RCSD). C'est un régime public administré par le gouvernement pour aider les résidents canadiens non assurés dont le revenu familial net rajusté est inférieur à 90 000 \$ à avoir accès à des soins bucco-dentaires. Je vois que vous vous interrogez s'il était préférable pour vous d'abandonner notre assurance pour la nouvelle assurance dentaire du gouvernement canadien. Je dois vous dire que si vous êtes déjà un participant au régime de soins dentaires pour les pensionnés, vous ne devriez pas être admissible au régime de soins dentaires canadien. En effet, le RCSD vise à aider les personnes qui n'ont pas accès à une assurance dentaire. Par conséquent, seules les personnes qui n'ont aucune forme d'assurance/couverture dentaire (privée ou parrainée par l'employeur) peuvent présenter une demande au RCSD.

Pour plus d'information à propos du nouveau régime canadien de soins dentaires, je vous invite à consulter notre dernier bulletin d'information à cet égard qui a été publié le 2 février 2024. <https://www.federalretirees.ca/fr/nouvelles-opinions/dernieres-nouvelles/fevrier/le-gouvernement-annonce-le-regime-canadien-de-soins>

En terminant, comme notre régime de soins dentaires pour les pensionnés verra une transition vers la compagnie Canada-Vie le 1er novembre 2024, j'ai mis en copie notre président national afin qu'il nous renseigne si dans le cadre de ses relations périodiques avec le secrétariat du Conseil du Trésor si certains éléments de notre régime font l'objet de discussions en vue d'une amélioration potentielle. Un lien annonçant le passage de Sun Life vers Canada-Vie vous est ainsi fourni :

<https://www.federalretirees.ca/fr/nouvelles-opinions/dernieres-nouvelles/janvier/date-de-transition-du-nouveau-regime-de-services>

Si des renseignements additionnels s'avéraient utiles, je vous invite à m'en faire part.

Jacques Lambert
Président
ANRF-Montréal

Bonjour à nouveau,

J'ai reçu ce matin une réponse du président national, Roy Goodall, qui m'informait que, malgré nos efforts continus auprès du Conseil du Trésor, nous n'avons pas encore réussi à s'asseoir avec les représentants de son bureau pour revisiter l'entente datant de 2001 au sujet de notre régime de soins dentaires pour les pensionnés. La présidente du Conseil du Trésor sait très bien que nous aimerions avoir un siège à une table de négociation qui est inexistante au moment actuel. Le Conseil du trésor refuse toujours de nous en donner l'opportunité.

Comme je le mentionnais, hier, Retraités fédéraux, poursuit régulièrement ses rencontres périodiques avec le Conseil du Trésor dans plusieurs autres dossiers importants pour nos membres. Sachez que l'actualisation du régime de soins dentaires pour les pensionnés fait toujours partie de nos priorités.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

Jacques Lambert
Président
ANRF-Montréal